Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la statistique OFS

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

Communiqué de presse

Date 10.12.2024, EMBARGO, 13h

Lecture, calcul, résolution de problèmes: la Suisse se place au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE

En lecture, en calcul et en résolution de problèmes, les adultes de Suisse affichent des résultats supérieurs à la moyenne internationale. Néanmoins, environ 30 % des personnes entre 16 et 65 ans ont des compétences faibles dans au moins l'un de ces domaines, ce qui représente 1,67 million de personnes. Les écarts s'expliquent entre autres par le niveau de formation, l'âge, l'origine ou une langue principale différente de celle de leur région. C'est ce que montre le rapport de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur les premiers résultats du deuxième cycle du programme de l'OCDE pour l'évaluation internationale des compétences des adultes – en anglais Program for the International Assessment of Adult Competencies (PIAAC). Les résultats confirment que la Confédération est sur la bonne voie dans ses efforts pour encourager les compétences de base des adultes par des mesures ciblées.

Par comparaison internationale, la Finlande, le Japon, la Suède, la Norvège et les Pays-Bas atteignent les meilleurs résultats dans les trois domaines de compétences que sont la lecture, le calcul et la résolution adaptative de problèmes. Les valeurs moyennes calculées pour la Suisse sont significativement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE dans ces trois domaines. En plus de la Suisse et des pays précités, c'est aussi le cas du Canada, du Danemark, du Royaume-Uni, de l'Estonie, de la Flandre en Belgique et de l'Allemagne.

Peu d'écarts entre régions linguistiques ou entre grandes régions

En Suisse, les écarts sont négligeables entre les régions linguistiques ou entre les grandes régions. À Zurich et dans l'Espace Mittelland, les valeurs se situent légèrement au-dessus de la moyenne suisse, tandis qu'elles sont légèrement inférieures dans la région lémanique et en Suisse orientale.

Les compétences en lecture baissent avec l'âge

Les compétences diminuent avec l'âge. Dans la tranche des 56 à 65 ans, un peu plus de 30 % sont plus faibles en lecture, contre seulement 10 % dans la tranche des 16 à 25 ans. Les valeurs sont semblables dans les deux autres domaines (calcul et résolution adaptative de problèmes). De même, si l'on tient compte d'autres caractéristiques (telles que le niveau de formation), les écarts subsistent entre les groupes d'âge.

Nettes différences de compétences selon le niveau de formation

Les compétences augmentent avec le niveau de formation. Sur les personnes sans titre de formation postobligatoire, plus de 40 % avaient des compétences moindres dans les trois domaines. Avec un titre du degré secondaire II, déjà, on se rapproche des 20 % dans cette catégorie.

Influence positive sur le niveau lorsque la langue du test est la même que la langue principale

Le profil migratoire et la langue jouent eux aussi un rôle dans les différences de niveaux. De façon générale, les personnes de nationalité suisse ou nées en Suisse ont de meilleurs résultats que les personnes immigrées en Suisse. Le même constat s'applique aux personnes dont la langue principale est aussi celle du test, par rapport aux personnes allophones. Par conséquent, les personnes immigrées en Suisse en provenance des pays voisins ont un niveau de compétences similaire à celles de nationalité suisse ou nées en Suisse, au contraire des personnes immigrées depuis d'autres pays de l'Union européenne, de l'AELE ou de pays tiers. En tout état de cause, une grande part des écarts mis sur le compte du profil migratoire ou linguistique s'explique aussi par les différences d'âge et de niveau de formation.

Faibles compétences dans au moins un domaine pour quelque 1,67 million de personnes

Parmi la population examinée, des compétences plus faibles ont été constatées en lecture chez 22 % (1,25 million de personnes), en calcul chez 19 % (1,06 million de personnes) et en résolution adaptative de problèmes chez 24 % (1,38 million de personnes) ; 15 % ont des résultats plus faibles dans les trois domaines ; 6 % ont des déficits importants dans deux compétences et 9 % n'ont de difficultés que dans un domaine (2,5 % seulement en lecture, 1,5 % seulement en calcul et 4,7 % seulement en résolution de problèmes). Au total, 1,67 million de personnes sont concernées par des compétences plus faibles dans au moins un domaine. La grande majorité d'entre elles exerce une activité professionnelle.

La Confédération encourage les compétences de base des adultes

La Confédération soutient les adultes dans l'acquisition de compétences de base. Ces dernières sont d'une importance capitale tant pour la société que pour l'économie. L'encouragement s'appuie sur plusieurs bases légales. Par exemple, la loi fédérale sur la formation continue permet aux cantons de proposer des programmes d'encouragement des compétences de base. De plus, des cours de langue peuvent être financés au titre de mesures relatives au marché du travail selon la loi sur l'assurance-chômage s'il s'agit de personnes enregistrées au chômage ou dans le cadre de programmes d'intégration cantonaux s'il s'agit de personnes nouvellement arrivées en Suisse. Les résultats de l'enquête internationale PIAAC permettent à la Confédération de mieux cibler ses stratégies d'encouragement. Les

données recueillies aident en effet à orienter plus efficacement les mesures vers les besoins des groupes cibles. La Confédération travaille en étroite collaboration avec les organes intercantonaux et nationaux afin d'accroître l'efficacité des programmes. Le but est que les adultes vivant en Suisse puissent acquérir les compétences qui leur sont nécessaires dans leur vie professionnelle et privée.

Renseignements

Communication OFS, tél. : +41 58 463 60 13, courriel : media@bfs.admin.ch
Communication SEFRI, tél. : +41 58 463 04 59, courriel : medien@sbfi.admin.ch

Informations complémentaires

https://www.bfs.admin.ch/news/fr/2024-0179

Disponibilité des résultats

Le présent communiqué de presse a été examiné sur la base du code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce code permet de s'assurer de l'indépendance, de l'intégrité et de la responsabilité des autorités statistiques nationales et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Hormis le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et l'Office fédéral de la statistique (OFS), les organes qui ont participé au pilotage et au financement de l'enquête PIAAC en Suisse, à savoir le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) ont eu accès aux résultats de la publication sous réserve du respect de l'embargo. Cette règle s'appliquait également à la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), à la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et au Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE).